

Conditions Spécifiques d'Emploi Relatives à SESAME HR SaaS

1. – Champ d'application

Ces conditions générales régulent la licence d'utilisation accordée par SESAME HR au CLIENT concernant le logiciel de gestion des ressources humaines (ci-après dénommé le SaaS), qui est proposé en tant que service accessible par Internet (URL : <https://app.sesametime.fr> ou via ses applications pour iOS et Android) ou « Software as a Service » (SaaS). En acceptant ces conditions, SESAME HR vous accorde une licence d'accès et d'utilisation du SaaS dans le plan choisi et les fonctionnalités incluses.

2. – Conditions économiques et durée de la licence

Le PRIX de l'octroi de la licence pour le SaaS est publié sur le site web de SESAME HR et au sein du SaaS lui-même.

Conditions de l'essai gratuit

Les CLIENTS utilisant le SaaS en mode d'essai gratuit ne seront pas tenus de fournir des informations de facturation. La durée de la période d'essai gratuit sera de 14 jours calendaires à partir de l'acceptation des conditions. Une fois la période d'essai terminée, le CLIENT doit sélectionner l'un des plans proposés, qui seront régis par les conditions applicables à chaque plan. Si l'essai gratuit expire et que le CLIENT n'a sélectionné aucun plan, SESAME HR procédera à la restriction et l'annulation du COMPTE.

Les clients ayant l'intention d'utiliser le service en mode gratuit autorisent un agent désigné par SESAME à les représenter pour faciliter la configuration et la mise en œuvre du service.

Conditions de paiement

Le CLIENT peut sélectionner, après l'achèvement de l'essai gratuit de 14 jours ou avant sa fin, le plan d'une durée qui correspond le mieux à ses besoins. Lors de la sélection initiale ou du changement de plan, la durée de la relation contractuelle commencera à être calculée selon les conditions et les termes publiés au moment de la sélection, y compris le prix, qui restera inchangé pendant la période de validité. Si le CLIENT souhaite apporter des modifications au plan contracté pendant la durée de la relation contractuelle, ces modifications seront soumises aux conditions et aux termes publiés par SESAME HR sur le site web à partir duquel le contrat a été conclu au moment de la modification.

À la date d'expiration du plan contracté, le contrat se renouvellera automatiquement pour des périodes égales à celle du plan contracté, selon les conditions et les termes en vigueur sur le site web de SESAME HR au moment du renouvellement, sauf si le CLIENT communique expressément son intention de ne pas renouveler le plan contracté au moins trente (30) jours avant la fin de la période initiale ou de l'une de ses extensions.

Ils peuvent exercer leur droit de ne pas renouveler par le biais du panneau du SaaS.